



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-372
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

TRAVAUX – CURAGE FOSSES
AVENUE DU PRESIDENT WILSON

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;
VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation s'effectuera par alternat avec feux tricolores avenue du Président Wilson, le jeudi 11 juillet 2024 de 06h00 à 13h00.

Article 2 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par les services techniques effectuant les travaux.

Article 3 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 9 juillet 2024.

Le Maire,

Gérard BESSIERE.

